

RAPPORT N° 91/6-26
au Conseil Municipal

OBJET

CONSULTATION D'ENTREPRISES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES
POUR LE MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIAUX DE PLANTATION
ET DE PLANTES A MASSIFS POUR 1992

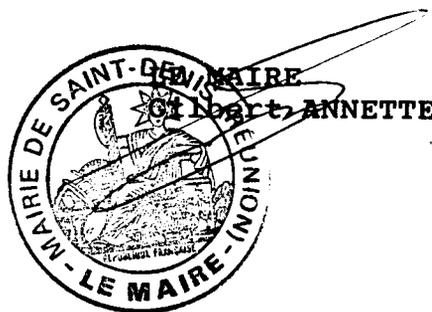
L'amélioration de l'environnement constitue l'une des priorités de la
Municipalité.

Des aménagements paysagers et de fleurissement ont été réalisés. Leur
entretien et le renouvellement des végétaux nécessitent annuellement
l'acquisition de matériaux de plantation et de plantes à massifs.

Cette opération est estimée à 500 000 F. Les crédits sont prévus au
Chapitre 901 - Article 235-002 du B.P. 1992.

Je vous demande de m'autoriser à lancer un appel d'offres, à passer un
marché avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) ou, en cas de résultat
infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/6-26
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

CONSULTATION D'ENTREPRISES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES
POUR LE MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIAUX DE PLANTATION
ET DE PLANTES A MASSIFS POUR 1992

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-26 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Environnement, Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour l'acquisition de matériaux de plantation et de plantes à massifs pour 1992 (coût estimatif : 500 000 F, crédits inscrits au Chapitre 901 - Article 235-002 du B.P. 1992), à passer un marché avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

